



### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

ARTICLES D.2224-1 À D.2224-3 DU C.G.C.T.

Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement

3 Avenue de la Croix Blanche – BP n°5 – 30301 BEAUCAIRE PDC1
contact@sudrhone.fr - 04.66.59.06.51

### **PRÉAMBULE**

Le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, fixe le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Traitement des Déchets Ménagers.

Il revient au Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement de réaliser ce rapport qui sera présenté par le Président du syndicat à l'assemblée délibérante. Celui-ci est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément aux objectifs fixés par ce texte règlementaire, la base de comparaison de l'ensemble des indicateurs est l'année 2010. C'est cette borne qui sera prise désormais pour le rapport.

Le syndicat Sud Rhône Environnement ayant uniquement la compétence Traitement, seuls les indicateurs obligatoires liés au Traitement sont présentés ci-dessous.

Les indicateurs concernant la Collecte et la pré-Collecte sont intégrés dans le bilan des collectivités membres qui ont conservé leur compétence Collecte.

ÉDITORIAL

Pour Sud Rhône Environnement l'année 2018 a débuté avec une nouvelle direction.

Après de nombreuses années au poste de Directeur, Monsieur Lamouroux a fait valoir ses droits à la retraite. Dans ce contexte, des ajustements et une nouvelle vision sont apportés par Madame Demeilliers qui a, désormais en charge, la continuité du service de Sud Rhône Environnement.

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan annuel de 2018 du syndicat Sud Rhône Environnement.

Comme chaque année, cet exercice règlementaire nous force à analyser les évolutions passées et à venir. Les réunions de travail sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (P.R.G.P.D. Occitanie) mettent en avant les objectifs ambitieux de la Région qui doivent, dès à présent, être pris en compte dans les choix futurs de Sud Rhône Environnement et de ses adhérents.

Cependant, les lecteurs assidus constateront des évolutions de présentation de nos données. J'espère sincèrement que ces changements permettront, à chacun d'entre vous, d'avoir une meilleure lisibilité sur l'activité du syndicat.

### **SOMMAIRE**

Préambule	2
Editorial	2
Les Evènements marquants de 2018	4
Chapitre 1 : Indicateurs Techniques	5
A. Le Territoire du Syndicat	5
B. Les compétences de Sud Rhône Environn	ement 7
C. La Composition du Comité Syndical	7
D. La Composition du Bureau	8
E. L'organisation administrative	8
F. Les actions de communication	9
et de prévention menées par le Syndicat	
Chapitre 2 : Traitement des Déchets Ménag	ers 10
A. Les différents sites du territoire	12
1. Le Centre de Valorisation des Déchets	s 12
de Beaucaire	
2. Treize déchèteries réparties	14
sur l'ensemble du territoire	
3. Un quai de transfert sur le territoire	14
du SICTOMU	
B. Evolution des tonnages traités	14
1. La collecte sélective :	15
Emballages, Verre et Papier	
2. Les déchets de déchèterie	24
3. Le Res.T.E.	32
C. Taux global de valorisation	33
D. Evolution des quantités de déchets	36
non dangereux non inertes admis	
en installation de stockage	
Chapitre 3 : Indicateurs financiers	37
A. Modalités d'exploitation	37
B. Marchés en cours	38
C. Mode de financement	39
1. Taxe ou redevance	39
des ordures ménagères	
2. Part par habitant	40
3. Coût du traitement	41
4. Coûts mutualisés des transports	42
5. Recettes externes	42
D. Coûts unitaires	43
1. Collecte sélective	46
2. Déchets de déchèterie	46
3. Res.T.E.	48
Chapitre 4 : Conclusion et perspectives	49

Lexique

SAVOIR RECYCLER ENSEMBLE



### Conception:

Sud Rhône Environnement, avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire.

### Imprimé par :

Imprimerie Champagnac

### Illustrations:

freepik.com

50

### LES EVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2018

#### **CONTRACTUALISATION AVEC CITEO**

En début d'année, le syndicat a contractualisé avec l'éco-organisme CITEO pour ses emballages ménagers et ses papiers graphiques pour la période 2018 2022. Ces contrats permettent d'obtenir des soutiens financiers de l'éco-organisme, ressources complémentaires aux ventes des matériaux issus de la collecte sélective.

### ADHÉSION DE SAINT-RÉMY DE PROVENCE ET EYGALIÈRES À SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

Le 1er juillet 2018, les communes de Saint-Rémy de Provence et d'Eygalières sont devenues adhérentes à Sud Rhône Environnement. La prise en charge du traitement des déchets s'est faite progressivement dès juillet pour les ordures ménagères, la collecte sélective d'Eygalières ainsi que pour les marchés liés aux déchèteries de Saint-Rémy de Provence et de Mollégès; puis au mois d'octobre pour la collecte sélective de Saint-Rémy de Provence et les papiers des deux communes.

### LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCILIATION AVEC ECOVAL 30 CONCERNANT L'AVENANT 2

Depuis 2017, le délégataire titulaire du contrat de la Délégation de Service Publique (D.S.P.) n'a pas atteint les objectifs de production de Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) fixés dans le cadre de l'avenant 2 de la D.S.P.

Face à ce non-respect des engagements, le syndicat n'a pas souhaité payer :

- l'intéressement prévu pour une installation non fonctionnelle
- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur des tonnages devant être valorisés en C.S.R.

Compte tenu de cette situation, le syndicat et le délégataire ont demandé une conciliation auprès du Tribunal Administratif de Nîmes afin de régulariser, de façon amiable, la situation actuelle.

Cette procédure a pour but de résoudre le conflit entre le syndicat et son délégataire.

### MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Conformément à l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la fonction publique et selon les modalités d'organisation du télétravail précisées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016, le télétravail a été mis en place dans la collectivité. Deux agents, ayant fait la demande, en bénéficient en 2018.

### ETUDE SUR L'AVENIR DU SITE D'ECOVAL 30

Le syndicat a eu recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la définition de l'avenir du site de traitement des déchets de Beaucaire. Cette étude comportait une tranche ferme ayant pour mission : l'étude du devenir du site sans modifications notables des installations, la prédéfinition d'un « Plan B » en cas de liquidation de la société Ecoval30, l'étude du devenir du site avec des modifications notables des installations.





Sud Rhône Environnement, syndicat mixte de traitement des déchets ménagers, créé en 2000, compte 53 communes adhérentes. Sa Présidence est assurée par M. Bernard DUPONT.

Le territoire de type semi-rural regroupe, entre autres, Beaucaire, commune la plus peuplée avec 16.094 habitants, et Vallérargues, commune la moins peuplée avec 138 habitants.

### **A. LE TERRITOIRE DU SYNDICAT**

Au 1er janvier 2018, Sud Rhône Environnement comptait 108.674 habitants (population INSEE 2018) et 51 communes. Au 1er Juillet 2018, deux communes supplémentaires ont adhéré au syndicat, portant ainsi la population desservie par Sud Rhône Environnement à 120.279 habitants répartis sur 53 communes. Avec l'extension du périmètre la population du

territoire a augmenté de 11,6% par rapport à 2017. Le territoire se compose de 40 communes du Gard et de 13 communes des Bouches du Rhône. Les communes sont réparties entre deux Communautés de Communes, deux Communautés d'Agglomération et un Syndicat Intercommunal.

Communauté de Communes de la Vallée des Baux et des Alpilles				
Saint Etienne du Grès	2 438	Les Baux de Provence	391	
Mas Blanc des Alpilles	518	Maussane les Alpilles	2 226	
Aureille	1 553	Mouriès	3 450	
Fontvieille	3 627	Saint-Rémy de Provence	9 775	
Paradou	1 936	Eygalières	1 830	
		Total C.C.V.B.A.	27 744	

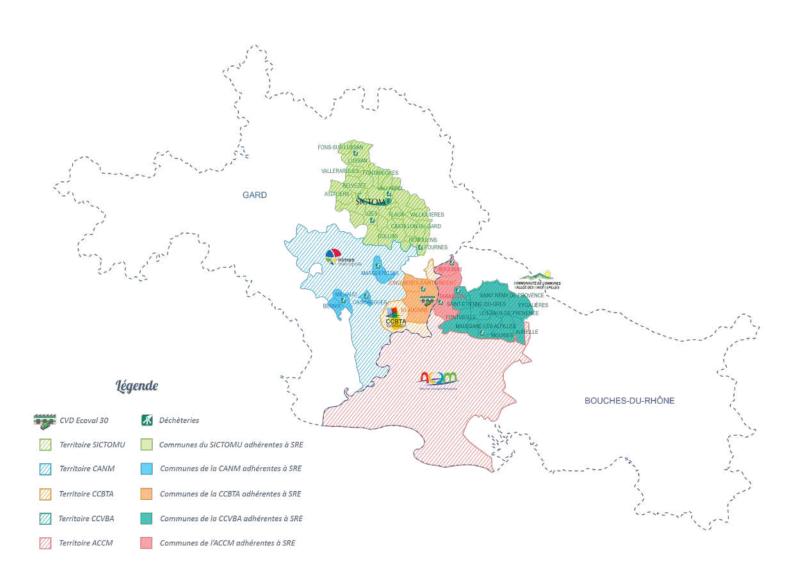
SICTOMU					
Aigaliers	490	Fontarèches	258	Saint Quentin la Poterie	3 035
Argilliers	487	Fournès	1 068	Saint Siffret	1 036
Arpaillargues et Aureilhac	1 021	Lussan	497	Saint Victor des Oules	310
La Bastide d'Engras	202	Montaren et Saint Médiers	1 454	Sanilhac et Sagriès	832
Belvezet	249	Pougnadoresse	247	Serviers et Labaume	596
La Bruguière	333	Pouzilhac	685	Uzès	8 540
La Capelle et Masmolène	450	Remoulins	2 325	Vallabrix	418
Castillon du Gard	1 643	Saint Bonnet du Gard	852	Vallérargues	138
Collias	1 122	Saint Hilaire d'Ozilhan	1 044	Valliguières	571
Flaux	358	Saint Hippolyte de Montaigu	253	Vers Pont du Gard	1 871
Foissac	412	Saint Laurent la Vernède	709		
Fons sur Lussan	239	Saint Maximin	711		

Total SICTOMU 34 456

C.A. NIMES METROPOLE	
Bernis	3 298
Caissargues	3 966
Marguerittes	8 584
Milhaud	5 697
Total C.A.N.M.	21 545

C.A. Arles Crau Camargue et Montagnette		
Boulbon	1 483	
St Pierre de Mézoargues	214	
Tarascon	15 056	
Total A.C.C.M.	16 753	

C.C. Beaucaire Terre d'Argence			
Beaucaire	16 094		
Jonquières Saint Vincent	3 687		
Total C.C.B.T.A.	19 781		





### **B. LES COMPÉTENCES DE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT**

Depuis sa création, Sud Rhône Environnement assure le traitement des déchets ménagers de ses collectivités membres. Cette compétence comprend :

- Le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées, le tri des emballages recyclables, le traitement des papiers, des cartons et des déchets végétaux assurés grâce au contrat de Délégation de Service Public avec Ecoval 30;
- L'évacuation et le traitement des déchets issus des déchèteries organisés grâce à différents marchés de prestations gérés par le syndicat ;

- Le transport des déchets du quai de transfert d'Argilliers vers les exutoires du Syndicat via un marché ;
- La communication commune à l'ensemble du territoire et des usagers (réalisation de supports de communication, sensibilisation en porte à porte, interventions scolaires, animation de stands d'information, opérations de collecte spécifique en partenariat avec les adhérents...);
- La contractualisation et la gestion des relations avec les éco-organismes agréés (CITEO, Eco-Systèmes/OCAD3E, Eco-mobilier, EcoDDS, Screlec).

### C. LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical de Sud Rhône Environnement, organe décisionnel du Syndicat, est composé d'élus intercommunaux appelés délégués. Le comité se compose de 14 délégués titulaires et de 14 délégués suppléants. Le nombre de ces délégués est fonction de la population de la commune ou de la communauté de communes qu'ils représentent.

Avec l'intégration des communes de Saint-Rémy de Provence et Eygalières, la composition du Comité Syndical au 1<sup>er</sup> Juillet 2018 est la suivante:

### CCBTA Command de communes Beaucaire Terre d'Agence

### AGO Arles Crou Comorque Montagnette







#### Délégués titulaires

Jean-Marie FOURNIER
Julien SANCHEZ

Bernard DUPONT Guy LUPERINI

Régis GATTI Laurent GESLIN Gisèle PERROT-RAVEZ

> M. VALANTIN M. JEAN M. HENRY M. RIEU

Vivian MAYOR Théos GRANCHI Christian SCHEOPFER

#### Délégués suppléants

Thierry PESENTI Yvan CORBIERE

Francis DEMISSY Florence DE CAMARET

> Gilles BASSO Pascal DELON Jacques JODAR

M. BONNEAU M. PALAY M. ROSA M. BARDOC

Denis MERLO Jean-Luc DESCLOUX Frédéric TOUZELIER

#### D. LA COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau est force de proposition pour l'orientation et la politique de développement du Syndicat. Il a en charge la préparation des dossiers qui sont soumis au vote du Comité Syndical. Composé de 6 membres issus du Comité Syndical, il réunit le Président du Syndicat, les quatre Vice-Présidents ainsi qu'un membre du bureau (délégué spécial).

Bernard DUPONT – Président

Jean Marie FOURNIER – Vice-Président

Régis GATTI – Vice-Président

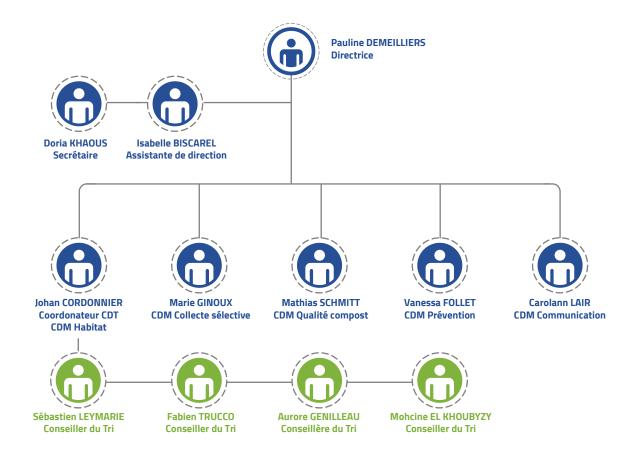
Alain VALANTIN – Vice-Président

Vivian MAYOR – Vice-Président

Guy LUPERINI – Délégué spécial

#### **E. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

En 2018, l'équipe administrative de Sud Rhône Environnement se compose de 12 agents (10 fonctionnaires et 2 contractuels). Un agent est à temps partiel, deux agents bénéficient du dispositif de télétravail.



### F. LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION MENÉES PAR LE SYNDICAT

Tout au long de l'année, les services de Sud Rhône Environnement réalisent différents supports pour informer les habitants (aide-mémoires, feuilles du tri...) et déploient des opérations de sensibilisation et d'information sur l'ensemble du territoire, comme par exemple :

 La sensibilisation des usagers sur les marchés hebdomadaires (51 stands);

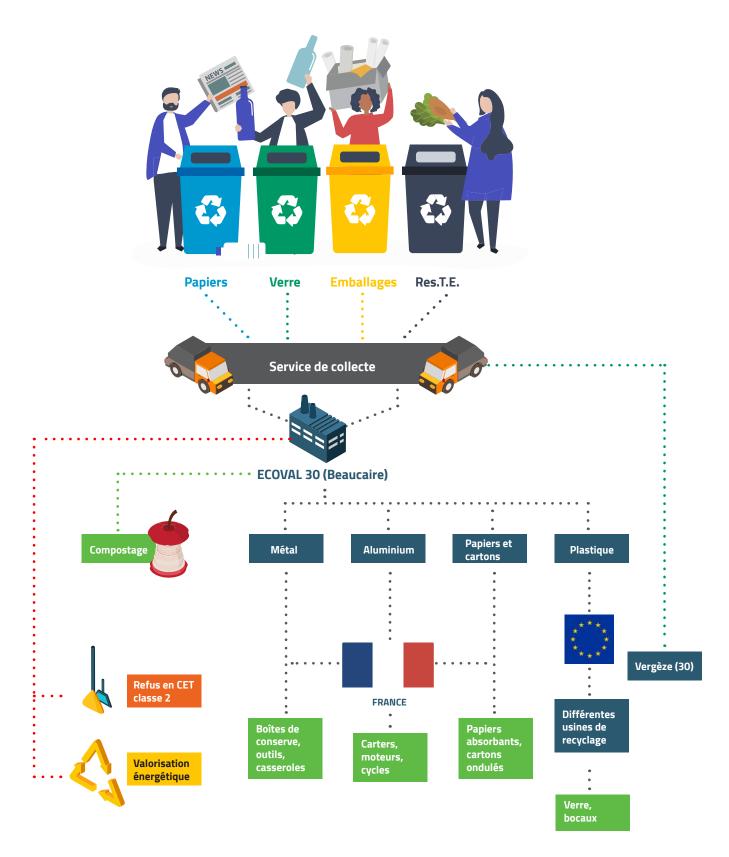


- Les 157 interventions scolaires qui ont permis de sensibiliser 3 766 élèves ;
- La mise en place de l'Exposition Plus Belle Nos Poubelles (LEP Paul Langevin à Beaucaire);
- Le déploiement de l'extension des consignes de tri plastique et la séparation des papiers sur les communes de Saint-Rémy de Provence et Eygalières en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée des Baux et des Alpilles;
- Deux opérations de collecte de DEEE en pied d'immeuble (Tarascon et Beaucaire) ;



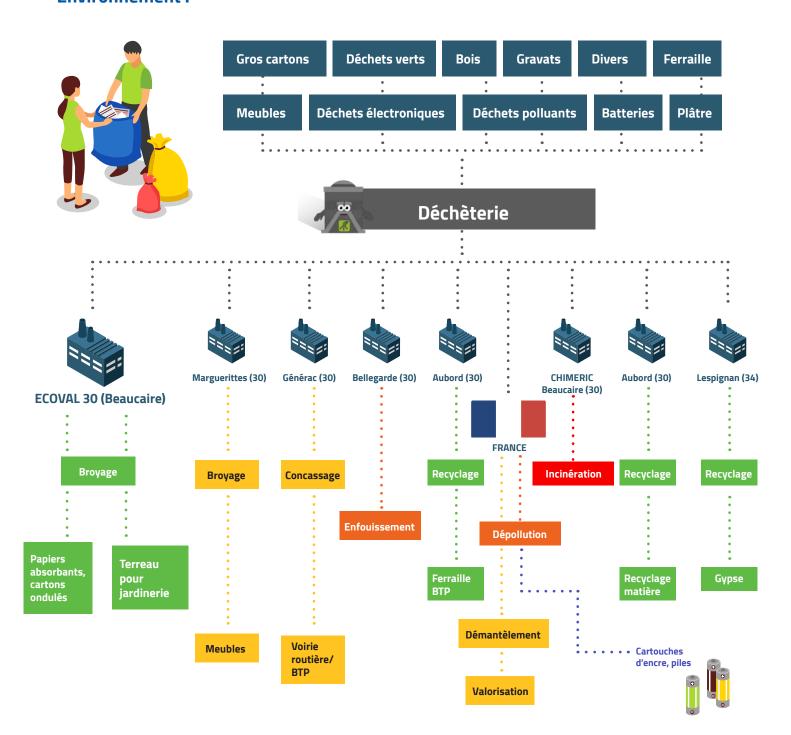
- La participation des conseillers du tri aux distributions annuelles de sacs jaunes de Beaucaire, Jonquières St Vincent et Tarascon, ainsi que la sensibilisation des usagers venant récupérer des sacs jaunes dans les locaux de Sud Rhône Environnement;
- Les visites en porte à porte ont permis de contacter 12 134 foyers ;
- La sensibilisation des campeurs : 4 matinées au Camping Huttopia de Fontvieille ;
- Des opérations de Nettoyage de Nature en partenariat avec Tarascon (Frigolet, Quartier les Ferrages);
- La sensibilisation au tri dans les bodégas (Beaucaire, Tarascon);
- Le prêt de gobelets aux associations et communes adhérentes
- L'Opération « 1 pile = 1 don »
   en partenariat avec SCRELEC
   à l'occasion du Téléthon. Cette
   opération a permis de collecter
   505 kg de piles ;
- L'Opération « Laisse Parler ton Cœur » pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en partenariat avec Eco-systèmes et Emmaüs. Cette opération a permis de collecter 375 kg de jouets.





Sud Rhône Environnement assure le traitement de l'ensemble des déchets ménagers (Collectes Sélectives, Déchèteries, Ordures Ménagères Résiduelles) des 53 communes adhérentes. Les déchets traités étant de différentes natures, les exutoires de traitement sont variés. Le synoptique ci-après détaille de façon synthétique l'ensemble des flux traités par Sud Rhône Environnement :

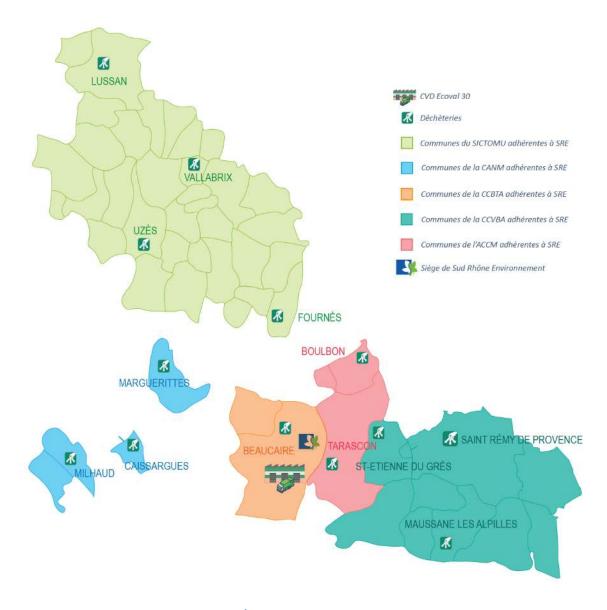




### Échelle de sauvegarde de l'environnement

Recyclage Valorisation matière Dépollution - Régénération Maîtrise des risques Destruction

### A. LES DIFFÉRENTS SITES DU TERRITOIRE



### 1. Le Centre de Valorisation des Déchets de Beaucaire

Sud Rhône Environnement a fait le choix de traiter une partie des déchets qui lui sont confiés sur le Centre de Valorisation des Déchets situé en zone industrielle Domitia Sud à Beaucaire. Ce centre est exploité par la société Ecoval 30 dans le cadre d'une Délégation de Service Public (D.S.P.) passée en 2001. Cette convention donne

au délégataire l'exclusivité de traitement des déchets ménagers produits par les communes adhérentes à Sud Rhône Environnement.

La délégation de service public prévoit le traitement des déchets ménagers suivants :

• Emballages recyclables



- Papiers collectés séparément
- Cartons collectés séparément (principalement en déchèteries)
- Déchets végétaux
- Ordures Ménagères Résiduelles appelées Res.T.E. (Résidus des Tris Effectués)

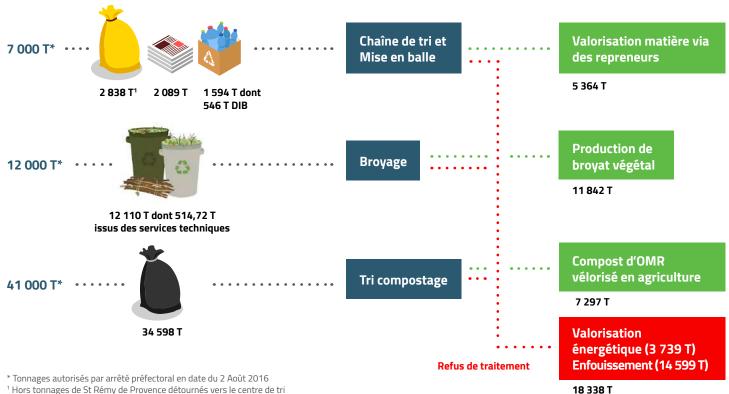
Le mode de traitement des ordures ménagères résiduelles est un procédé de tri mécanobiologique. Le dernier arrêté préfectoral concernant l'exploitation du site d'Ecoval 30 date du 2 Août 2016.

Les seuils de l'arrêté préfectoral ainsi que les termes de la D.S.P. faisant exclusivité au délégataire des déchets ménagers, poussent le syndicat à trouver des solutions de traitement autres pour les déchets collectés auprès des professionnels du territoire, notamment pour les végétaux des services techniques et des professionnels collectés en déchèterie, ainsi que pour les fibreux des professionnels.

Dans le cadre de la D.S.P., l'entreprise Ecoval 30 est responsable de l'exploitation et du personnel qu'elle emploie. Elle doit également prendre les mesures nécessaires pour prévenir et atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

Ecoval 30 gère également les apports d'entreprises en direct. Cependant, compte tenu de la part importante de déchets traités pour le compte de Sud Rhône Environnement et les tonnages autorisés par arrêté préfectoral, cette possibilité de produit extérieur pour le délégataire est minime.

#### Schéma de traitement sur le site d'ECOVAL 30



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hors tonnages de St Rémy de Provence détournés vers le centre de tri Paprec VALRENA de Nîmes

### 2. Treize déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire

La gestion des déchèteries est fragmentée en deux compétences :

- La compétence « haut de quai » assurée par les collectivités adhérentes (gardiennage, accueil et horaires, entretien...).
- La compétence « bas de quai » assurée par Sud Rhône Environnement (traitement des déchets déposés par les usagers).

Dans le cadre de sa compétence bas de quai, Sud Rhône Environnement met à disposition de ses adhérents (hors C.A.N.M.) des bennes de 10 et 30m3. Le syndicat compte ainsi un parc de 92 bennes. Sur les 13 déchèteries de son territoire, Sud Rhône Environnement encourage et accompagne ses adhérents pour déployer des filières de traitement identiques. Ainsi, sur l'ensemble des sites les usagers peuvent trier et déposer le bois, les cartons, les déchets verts, la ferraille, les gravats, les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D.E.E.E.), les déchets polluants (D.D.S.) ainsi que les déchets encombrants. De plus, nombre de déchèteries sont équipées d'une benne pour le plâtre et d'une benne pour le mobilier.

#### 3. Un quai de transfert sur le territoire du SICTOMU

Le SICTOMU gère le quai de transfert d'Argilliers (gardiennage, accueil, entretien), Sud Rhône Environnement assure :

- la mise à disposition et le gros entretien de 16 caissons de compaction et 6 bennes
- l'évacuation des déchets vers les exutoires.

### **B. EVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS**

Le présent bilan présente les tonnages traités par Sud Rhône Environnement durant l'année 2018.

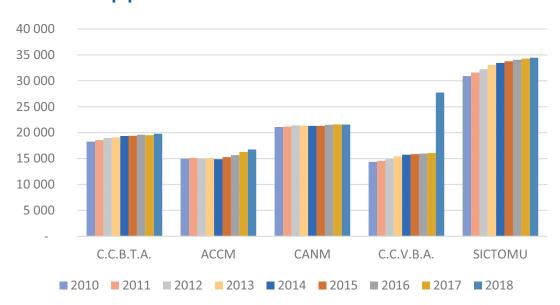
Il est nécessaire de préciser que certaines évolutions constatées sont à modérer. La population de référence utilisée est la population INSEE 2018 globale des 53 communes adhérentes. Cependant, Sud Rhône Environnement ayant pris en charge les déchets des communes de Saint-Rémy de Provence et Eygalières en courant d'année, les tonnages présentés (pour ces communes) ne correspondent pas à une année complète. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le site d'Ecoval30 a accueilli:

- les ordures ménagères des deux nouvelles communes adhérentes
- la collecte sélective d'Eygalières

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018, Sud Rhône Environnement a pris en charge la collecte sélective de Saint-Rémy de Provence via une convention avec le centre de tri Paprec Nîmes.



### Évolution de la population du territoire de Sud Rhône Environnement de 2010 à 2018



### 1. La collecte sélective : Emballages, Verre et Papier

Depuis sa création, Sud Rhône Environnement préconise à ses adhérents l'harmonisation des consignes de tri et l'adoption des couleurs standards sur l'ensemble de son territoire. La Communauté de Communes de la Vallée des Baux et des Alpilles a, pour les communes de Saint-Rémy de Provence et Eygalières, permis cette mise en cohérence. Ainsi, depuis le 1er octobre 2018, les habitants de ces communes séparent les papiers des emballages et découvrent l'extension des consignes de tri des plastiques (films, pots et barquettes).

Sur l'ensemble du territoire de Sud Rhône Environnement, les consignes de tri sont donc les suivantes :

• Poubelle Jaune : pour tous les emballages ménagers en plastique, en carton et en métal Poubelle Verte : pour tous les emballages en verre

En 2018, le tonnage global de collecte sélective

• Poubelle Bleue : pour tous les papiers.

progresse de près de 985 tonnes par rapport à 2017, soit 26,8 % passant de 8 532 t à 9 517 t. Sur la même période la population de SRE connait une évolution plus faible (+ 12 516 habitants soit 11,6 %). En moyenne, chaque habitant trie 79,13 kg/hab. de collecte sélective (emballages, verre et papier) soit un flux relativement stable

La moyenne du territoire en matière de tri est supérieure à la moyenne nationale de 69,7 kg/hab. mais également à la moyenne de la Région Occitanie de 72,6 kg/hab./an. (source CITEO).

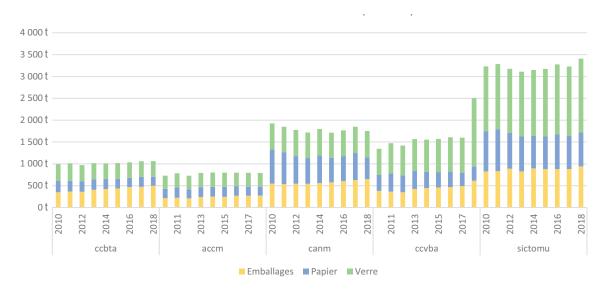
par rapport à 2017 (79,18kg/hab.)



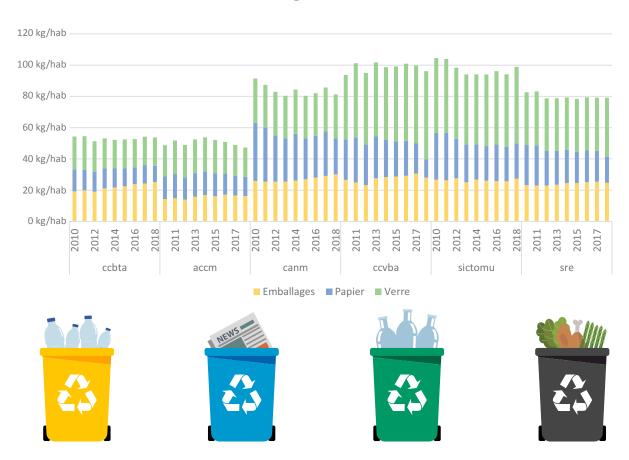




### Évolution de la collecte sélective en tonnes de 2010 à 2018



### Évolution de la collecte sélective en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018

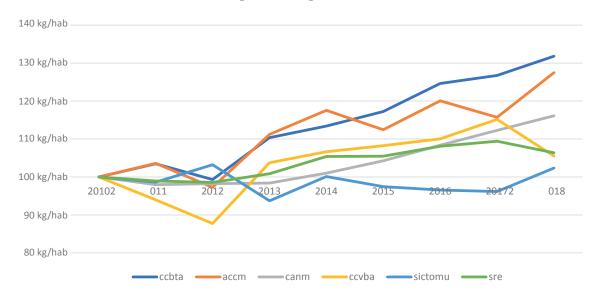




### a. Les emballages recyclables

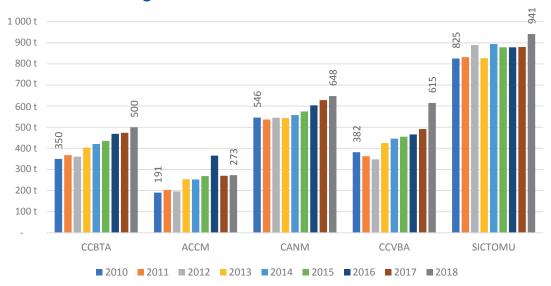
Pour la période considérée (2010-2018), le taux de progression des emballages par habitant s'établit à 6,38%, ce qui représente une performance moyenne par habitant de 24,75 kg pour l'année 2018. Les habitants de SRE ont trié 2 976 t en 2018 contre 2 743 t en 2017.

### Indice d'évolution des emballages en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018

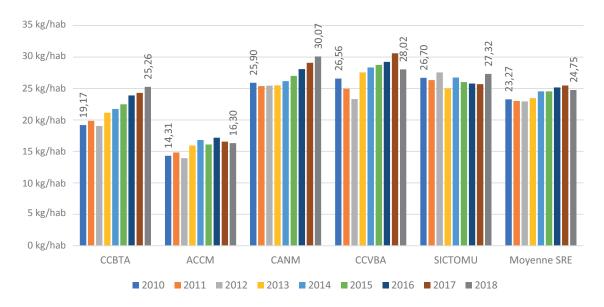


### En 8 années , la production globale d'emballages a progressé sur l'ensemble du territoire de plus de 28%.

### Production d'emballages en tonnes de 2010 à 2018



### Production d'emballages en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018



La quantité moyenne d'emballages collectés par habitant connait une légère baisse après plusieurs années de hausse. Cependant, les valeurs enregistrées restent supérieures à la production de 2015 (avant extension des consignes de tri plastique).

Sur la majorité du territoire, la collecte des emballages croit, y compris sur des territoires où la population reste stable.

L'adaptation des moyens de collecte à l'urbanisation des territoires et une communication claire respectant les consignes de tri (code couleur, rappel des déchets allant dans le contenant...) facilitent nettement les gestes de tri des usagers.

La mise en place de point de regroupement permettant une séparation physique des emballages recyclables et des ordures ménagères montre de meilleures performances. De plus, l'identification claire des différents flux de déchets et des différents contenants de regroupement sont des moyens forts de sensibilisation qui contribuent à limiter les mélanges (emballages – Res.T.E.) et les erreurs de tri (non-respect du code couleur).

Les emballages recyclables collectés (en sacs, bacs ou colonnes) sont triés à Beaucaire sur le site d'Ecoval 30, dans le cadre de la D.S.P.. Les emballages triés sont ensuite évacués par les repreneurs de Sud Rhône Environnement pour être recyclés. Les repreneurs pour chaque matériau sont :

- Aubord recyclage à Aubord (30) : pour les emballages en acier et les emballages en aluminium;
- Paprec pour les emballages en carton dit P.C.N.C. (Papier Carton Non Complexé), les briques alimentaires dit PCC (Papier Carton Complexé) ainsi que pour l'ensemble des emballages en plastique (PET clair, PET foncé, Films plastique,



emballages opaques en mélange avec les pots et les barquettes dit floréal). La société Paprec fait appel à des recycleurs basés en France ou en Europe.

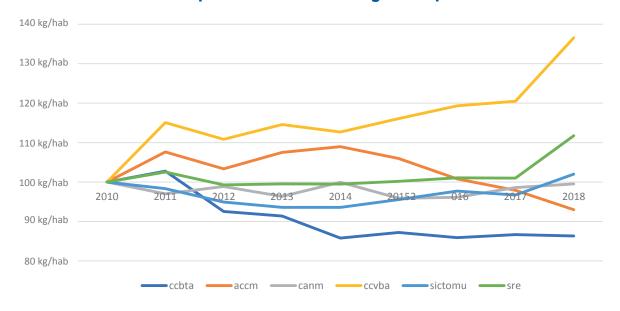
Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, Ecoval 30 a refusé de trier les emballages de la commune de Saint-Rémy

de Provence, jugeant ne pas avoir la capacité de trier un flux multi matériaux (emballages et papier). Les emballages de cette commune sont donc déposés au quai de transfert de Silim Environnement à Arles, les emballages sont ensuite triés sur le centre de tri de Paprec Valréna à Nîmes.

#### b. Les emballages en verre

L'ensemble des emballages en verre du territoire sont traités sur le site de O.I. Manufacturing à Vergèze (30). Après déchargement, ils sont triés puis recyclés.

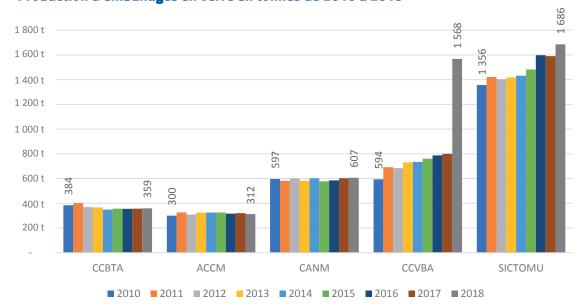
#### Indice d'évolution de la production de verre en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018



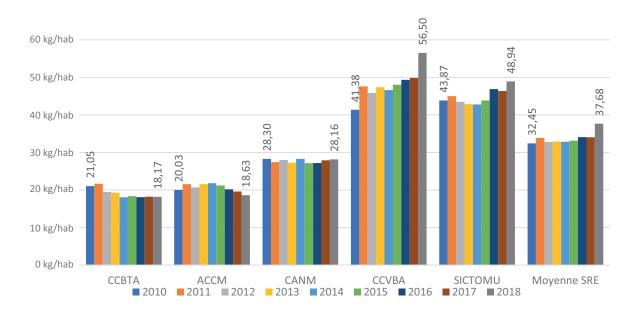
Depuis 2010, la quantité d'emballages en verre collectée par habitant sur le territoire a augmenté de 11,74% pour atteindre une moyenne de 37,68 kg par habitant.

Entre 2017 et 2018, le tonnage de verre traité a progressé de 863 tonnes passant de 3 669 t à 4 532 t. Cette progression est majoritairement liée aux tonnages de verre de Saint-Rémy de Provence et Eygalières (739 t annuelles rattachées au contrat Citéo de Sud Rhône Environnement dès le 1er janvier 2018).

### Production d'emballages en verre en tonnes de 2010 à 2018



### Production d'emballages en verre en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018



La moyenne globale du syndicat (37,68kg/ hab.) dépasse la moyenne nationale de 31,7kg d'emballages en verre triés. Les résultats enregistrés pour chaque secteur varient.



La desserte en point d'apport volontaire impacte les tonnages collectés. Ainsi, les territoires les mieux desservis présentent les meilleurs ratios de collecte.

Afin d'améliorer les tonnages de verre, matériau recyclable à l'infini, l'éco-organisme CITEO préconise :

- Une densification du dispositif de collecte (recommandation: 1 colonne pour 250 hab.);
- Une implantation des colonnes de tri sur le parcours habituel des usagers (écoles,

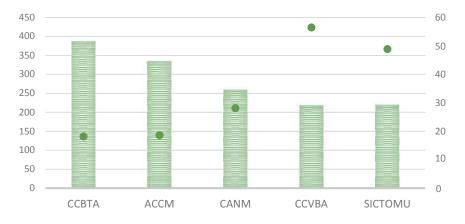
supermarchés, transport en commun, déchèterie...);

• Une communication et une sensibilisation auprès des usagers (localisation des emplacements, consignes claires sur les équipements de tri, ...).

A titre de comparaison, les informations fournies par les E.P.C.I. dans le cadre de la description de la collecte auprès de Citéo permettent de présenter les éléments suivants :

#### Colonnes à verre

### **COLONNES À VERRE**

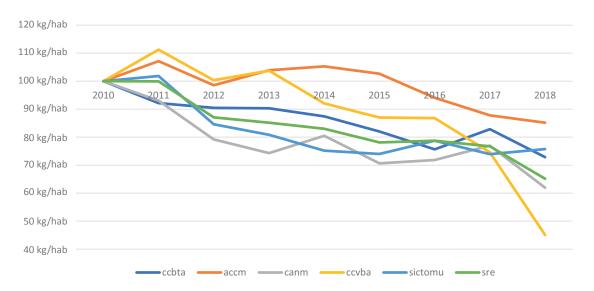




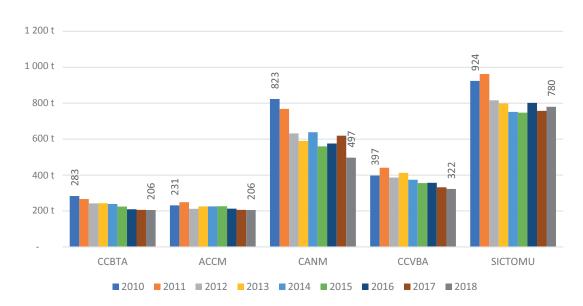
### c. Les papiers

Depuis 2010, la quantité de papier traitée sur le territoire du syndicat ne cesse de diminuer. Avec une baisse de près de 9 kg/habitant en 8 ans, seulement 16,70 kg de papier par habitant ont été triés en moyenne en 2018. Soit près de 4 kg de moins que la moyenne nationale de 20,4 kg/hab. Entre 2017 et 2018 les papiers sont passés de 2 119 t à 2 008 t.

### Indice d'évolution de la production de papier en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018



### Production de papier en tonnes de 2010 à 2018



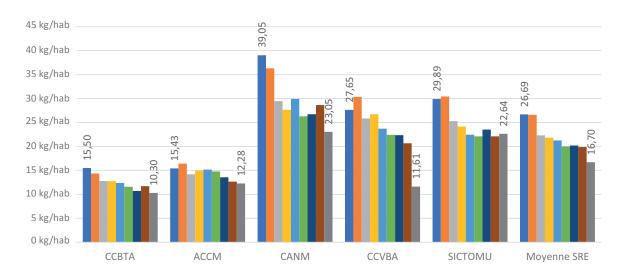


La généralisation des échanges dématérialisés (factures, relevés bancaires...) et les stop-pub contribuent certainement à ce phénomène. Cependant, les caractérisations effectuées par le Syndicat en 2017 (pour le Res.T.E.) et en 2018 (pour la collecte sélective) permettent d'estimer que seulement 56% du gisement de papier

est trié sur le territoire, alors que la moyenne nationale est de 57,6% (Citéo 2017).

Le maillage du territoire en Point d'Apport Volontaire (PAV) et les fréquences de collectes visant à réduire les débordements des colonnes sont des vecteurs de performance.

### Production de papier en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018

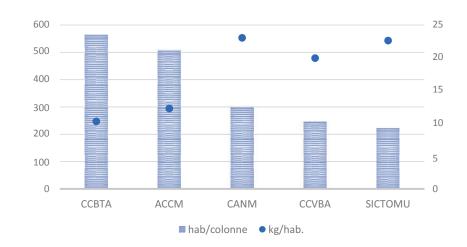


### En 2018, seuls les territoires de Nîmes Métropole et du SICTOMU dépassent la moyenne nationale de tri des papiers estimée à 20,4 kg/hab./an.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, afin de se conformer à la consigne de tri du territoire, les habitants de Saint-Rémy de Provence et Eygalières séparent le papier des emballages. La mise en place de ce changement de consigne en fin d'année n'a pas permis de constater un impact sur les tonnages de papier collectés par la C.C.V.B.A.

A titre de comparaison, les informations fournies par les E.P.C.I. dans le cadre de la description de la collecte auprès de Citéo permettent de présenter les éléments suivants :

### Colonnes à papier

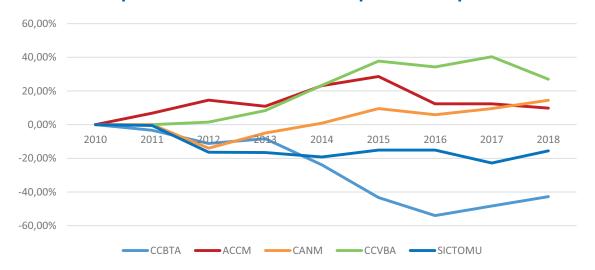


Les papiers collectés sur le territoire de Sud Rhône Environnement sont massifiés au centre de valorisation des déchets Ecoval 30 à Beaucaire (30). Dans le cadre de la D.S.P., Ecoval 30 a le statut de repreneur de ces papiers, en ce sens, il a en charge de faire évacuer et recycler les papiers qui lui sont confiés. En 2018, les papiers du territoire ont ainsi été confiés par le délégataire à la société Paprec et à la société SUEZ.

#### 2. Les déchets de déchèterie

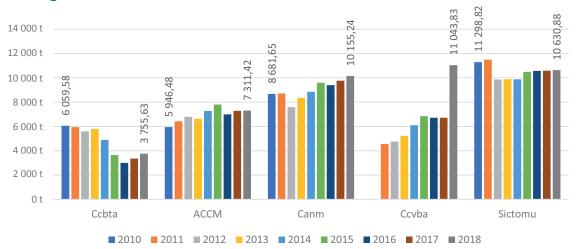
A l'échelle du territoire, les déchets de déchèterie représentent 42 010 tonnes, soit une production moyenne de 349,27 kg/hab. Les évolutions constatées sur le territoire sont propres à chaque collectivité.

### Évolution de la production de déchets de déchèterie par habitant depuis 2010

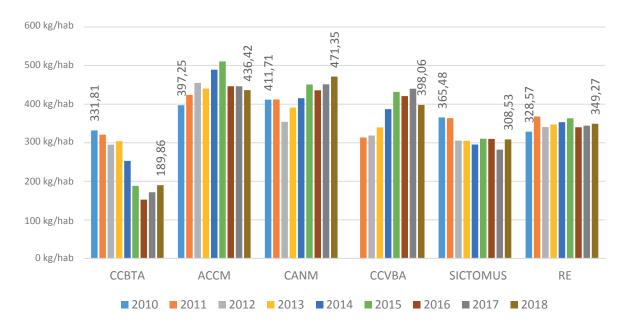




### Tonnage total des déchèteries de 2010 à 2018



### Production des déchèteries en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018

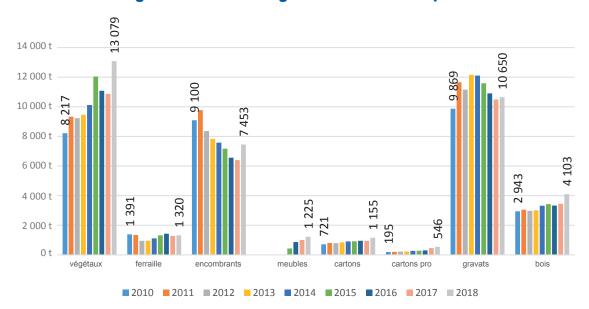


La mise en place de systèmes limitant les apports des déchets professionnels permet une diminution des tonnages traités en déchèterie (contrôle d'accès par carte, limitation des volumes, facturation des apports, séparation physique des déchets...).

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, Sud Rhône Environnement a pris en charge les marchés d'évacuation et de traitements des déchets de la déchèterie de Saint-Rémy de Provence et de la déchèterie de Mollégès (accès pour les habitants d'Eygalières).

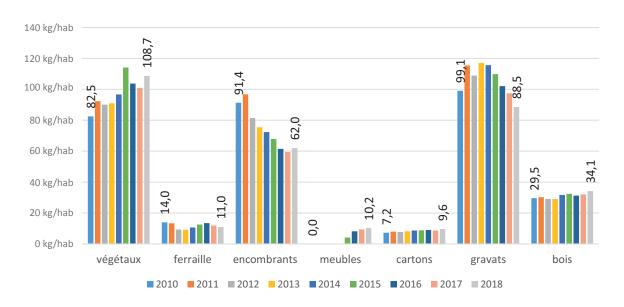
### a. Les déchets non dangereux

### Évolution du tonnage de déchets non dangereux en déchèterie depuis 2010



En 8 années, les tonnages de déchets non dangereux traités en déchèterie ont évolué de plus de 5 500 tonnes passant de 32 241 t à 37 760 t.

### Évolution en kilogrammes par habitant des déchets non dangereux depuis 2010



En tenant compte de l'évolution de la population sur cette même période, la production de déchets non dangereux en déchèterie est passée de 324 kg/hab. à 325 kg/hab.



### a.1 Les Déchets végétaux

Les déchets végétaux traités ont progressé de plus de 20%, soit 2 200 tonnes, entre 2017 et 2018 passant de 10 879 t à 13 079 t. Depuis 2010, les tonnages de végétaux déposés en

déchèterie augmentent (+ 59%). Les arrêtés préfectoraux interdisant leur brulage à l'air libre ont contribué à cette hausse. Les déchets végétaux sont

transformés en broyat sur le site d'Ecoval 30 à Beaucaire.

Dans le cadre du marché de traitement transféré à Sud Rhône Environnement, les déchets végétaux de la déchèterie de Saint-Rémy de Provence et de Mollégès (1 484 tonnes soit 67,5% des tonnages supplémentaires de 2018) sont compostés sur Entraigues, Châteaurenard ou Istres.

#### a.2 La Ferraille

La collecte de la ferraille enregistre une hausse d'environ 3% en un an soit près de 38 tonnes



supplémentaires. Ce flux reste toujours en deçà des tonnages collectés en 2010 (-5% par rapport à 2010). Malgré les efforts déployés pour sécuriser ce flux, les recettes qu'il génère en font un gisement convoité par de nombreux repreneurs ou pilleurs.

En 2018, la ferraille est traitée par la société Purfer -Derichebourg basée à Aubord (30) pour la majorité des déchèteries. Sur la déchèterie de Saint-Rémy de Provence, la ferraille est récupérée par un ferrailleur local.

#### a.3 Les Encombrants

Les encombrants traités ont progressé entre 2017 et 2018 de plus de 16%, soit 1 048 tonnes, passant de 6 405 t à 7 453 t. Cependant le taux d'encombrants continue de diminuer depuis 2010. Les encombrants sont enfouis en I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) à Bellegarde (30) ou Entraigues (13) par





Il est également à noter que sur le territoire de la C.A. Nîmes Métropole, de la CC Vallée des Baux et des Alpilles et du SICTOMU, les encombrants ont progressé de 5%. En ce qui concerne les territoires de l'A.C.C.M. (+9%) et de la C.C.B.T.A. (+10%) les hausses plus importantes sont certainement liées à l'accès d'usagers de ces intercommunalités notamment à l'occasion de travaux sur les déchèteries n'étant pas sur le territoire du Syndicat.

Ces évolutions restent à surveiller et à évaluer à l'échelle de l'ensemble des E.P.C.I. de collecte.

#### a.4 Le Mobilier

La collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (D.E.A.) continue son ascension (+185% depuis 2015). En 2018, Sud Rhône Environnement, en partenariat avec

Eco-mobilier, a collecté et traité plus de 1 225 tonnes de déchets d'ameublement.



Cette filière de traitement étant liée à une R.E.P. (Responsabilité Elargie des Producteurs), les tonnages

collectés sont voués à augmenter les années à venir notamment grâce à l'acceptation de nouveaux déchets dans cette collecte spécifique. Grâce à la mise en place des bennes DEA, 21% du bois déposé en déchèterie (sur 36 % éligible) ainsi que 5,4% des encombrants (sur 12% éligibles) ne sont plus pris en charge financièrement par le Syndicat. Des marges de progression existent encore avec 15% de la benne bois susceptibles d'être encore du D.E.A. et 6,6% de la benne encombrants susceptibles d'être encore du DEA. Ainsi, le tri de l'ensemble des éléments d'ameublement dans la benne dédiée peut permettre de réaliser davantage d'économies.

En 2018, l'éco-organisme a désigné la société Paprec pour le transport et le transit des D.E.A. . Ces derniers sont en partie transformés en C.S.R. par la société Provence Recyclage.

#### a.5 Le Carton

Les cartons traités progressent de 60% par rapport à 2010. En 2018, les adhérents de



Sud Rhône Environnement ont collecté 1 048 tonnes de cartons issus des déchèteries et 546 tonnes de cartons professionnels soit 200 tonnes de plus qu'en 2017. Ces déchets pris en charge par la société Ecoval30 à Beaucaire (30) ont été recyclés par l'entreprise Paprec.

Les cartons issus des déchèteries de Saint-Rémy de Provence et de Mollégès ont été recyclés par la société Paprec.

#### a.6 Les Gravats

Les gravats progressent légèrement avec l'intégration de Saint-Rémy de Provence et



Eygalières. Cependant, hors extension de périmètre, le volume de gravats diminue.

En 2018, 10 245 tonnes de gravats ont été valorisés

(concassage) par la société Créavie à Générac (30) soit 256 tonnes de moins qu'en 2017.

Les 405 tonnes collectés sur les déchèteries de Saint-Rémy de Provence et Mollégès ont été valorisés par la société Provence Valorisation à Istres (13).



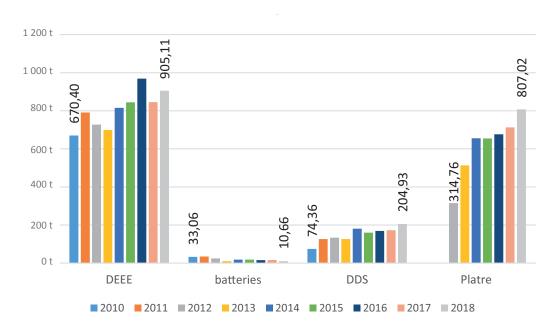
#### a.7 Le Bois

Le tonnage de bois continue sa progression depuis 2010 (+ 39%) et dépasse en 2018 les 4 102 tonnes (rappel : 3 446 t en 2017).

Sur l'ensemble des déchèteries le bois est valorisé par la société Suez Environnement à Marguerittes (30) ou à Entraigues (30).

#### b. Les déchets dangereux

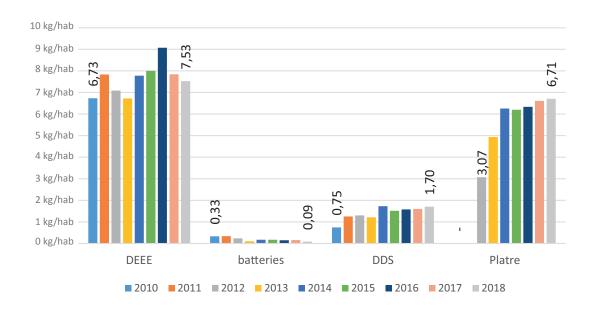
### Évolution des déchets polluants en déchèterie en tonnes de 2010 à 2018



La séparation des déchets dangereux en déchèterie sous l'impulsion de la règlementation et de la création des éco-organismes est favorisée. La formation des gardiens au tri des déchets, la communication mise en place sur les déchèteries et les consignes de tri relayées par les gardiens de déchèterie aux usagers sont des vecteurs d'amélioration du tri.

Les campagnes de communication déployées à l'échelle nationale par les éco-organismes renforcent le message transmis par Sud Rhône Environnement et valorisent les gestes de tri des usagers.

### Évolution en kilogrammes par habitant des déchets polluants de 2010 à 2018



### b.1 Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)

En 2018, plusieurs opérations de sensibilisations des gardiens de déchèterie ont été menées par les services de Sud Rhône Environnement en partenariat avec l'éco-organisme Eco-systèmes. Afin de sécuriser le gisement de DEEE et de permettre le recyclage de ces déchets dans le respect de l'environnement, les gardiens sont invités à marquer les éléments déposés sur site. Ce type de démarche limite les vols de déchets sources de recettes pour la collectivité.

Avec 7,53 kg/hab. de DEEE captés en déchèterie, le poids moyen de SRE reste inférieur à la moyenne nationale de 10,8 kg/hab. (donnée Ecosystèmes 2018). Les caractérisations menées par le Syndicat montrent que les Petits Appareils Ménagers (télécommandes, téléphones, jouets électronique, cafetières, fer à repassés...) sont fréquemment présentés dans la collecte sélective ou le Res.T.E.

Les DEEE confiés à Eco-systèmes sont acheminés vers différents sites de traitement en fonction de leur nature :



Gros électroménager hors froid chez :

PRAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE (13)



Gros électroménager froid chez : PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)



Petits appareils en mélange chez :

VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)



Écrans chez :

ENVIE SUD EST - VILLEURBANNE (69)

SIBUET ENVIRONNEMENT -CHAMOUX SUR GELON (73)



Écrans plats chez :

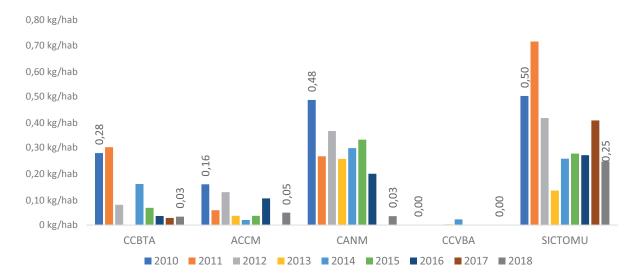
VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49) GALLOO - VERNOUILLET (28) GALLOO - VERNOUILLET (28)



#### **b.2** Les Batteries

Les batteries collectées en déchèterie sont traitées par la société GDE de Aubord (30). Le tonnage collecté ne cesse de diminuer en déchèterie. La sécurisation de ce flux s'avère nécessaire afin de permettre à chaque E.P.C.I. de percevoir des recettes supplémentaires.

### Évolution en kilogrammes par habitant des batteries recyclées de 2010 à 2018



### b.3 Les Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.)

Les Déchets Diffus Spécifiques sont, selon leur nature, traités via des opérateurs différents :

- les déchets diffus ménagers faisant partis de la REP par l'éco-organisme EcoDDS ;
- les déchets diffus hors REP par la société CHIMIREC SOCODELI basée à Beaucaire (30).

Dans le cadre des déchets affiliés à la R.E.P., la collecte et le traitement des déchets est entièrement pris en charge par l'éco-organisme. Pour les autres D.D.S., les frais engendrés sont à la charge du Syndicat.

Sud Rhône Environnement en partenariat avec EcoDDS a mis en œuvre des formations auprès de 11 gardiens de déchèterie. Ces formations permettent aux gardiens de différencier les produits, de connaître les risques liés à ces produits mais également de savoir trier les déchets REP et Hors REP.

L'implication des gardiens de déchèterie dans le tri des D.D.S. a un réel impact financier sur le traitement de ce type de déchets.

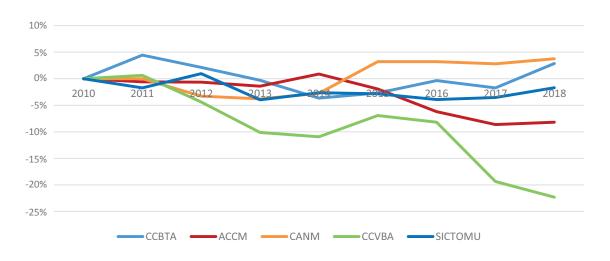
#### b.4 Le Plâtre

Depuis juillet 2018, le mode de traitement du plâtre a évolué. De l'enfouissement sur le site de SITA SUEZ à Bellegarde (30), le plâtre est désormais valorisé en gypse sur le site de Recygypse à Lespignan (34). Ce marché a été passé en groupement avec le SITOM SUD GARD.

#### 3. Le Res.T.E.

En 2018, 34 597 tonnes de Res.T.E. (Résidus des Tris Effectués, les ordures ménagères) ont été traitées via le système de tri-mécano biologique sur le site d'Ecoval 30 à Beaucaire (30). (Rappel 2017 : 30 555t)

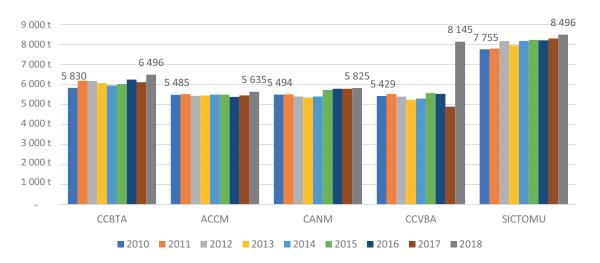
### Évolution de la production de ResTE par habitant depuis 2010



L'intégration des communes d'Eygalières et Saint-Rémy de Provence à partir du 1er juillet 2018 contribue à cette hausse de tonnage. Cependant, en tenant compte de la population globale de la C.C.V.B.A., le poids moyen traité pour les habitants de cette collectivité tend à baisser.

Malgré l'augmentation des tonnages traités de 13% entre 2017 et 2018, la production de Res.T.E. par habitant diminue de 4,49% par rapport à 2010.

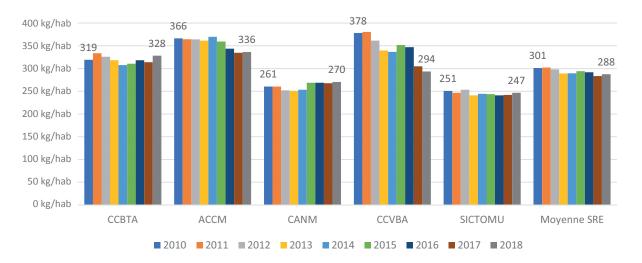
### Production de ResTE en tonnes de 2010 à 2018





La production de Res.T.E. varie sur le territoire de Sud Rhône Environnement en fonction des caractéristiques du territoire. Les secteurs touristiques produisent davantage de déchets que les secteurs urbains ou péri-urbains. Cependant, ayant majoritairement opté pour une collecte en bac individuel, ces collectivités présentent les plus faibles productions par habitant du syndicat.

### Production de ResTE en kilogrammes par habitant de 2010 à 2018



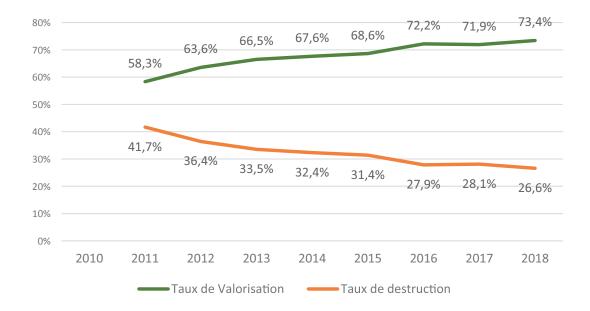
### **C. TAUX GLOBAL DE VALORISATION**

Le décret fixant les indicateurs obligatoires du présent rapport impose l'évaluation du taux de valorisation global à l'échelle du Syndicat. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte vise un taux de valorisation matière des Déchets Non Dangereux Non Inertes à hauteur de 55% en 2020 et de 60% à l'horizon 2025.

En 2018, le taux de valorisation matière (recyclage et compostage) pour Sud Rhône Environnement est de 68%, le taux de valorisation globale (valorisation matière et énergétique) atteint quant à lui 73,4%.



#### Évolution du taux de valorisation de 2010 à 2018



Le taux de valorisation atteint sur le territoire de Sud Rhône Environnement, depuis plusieurs années, retranscrit l'engagement des adhérents pour une valorisation accrue des déchets.





	Gigement en tonnes	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Enfouissement
Res.T.E.	34 582,20		17 062,62	2 920,00	14 599,58
Emballages recyclables	2 924,48	1 961,83		962,65	
Emballages recyclables  Papier	2 089,88	2 036,38			53,50
Verre	4 532,08	4 532,08			
Végétaux	13 593,84		13 593,84		
Bois	4 102,97	4 102,97			
Encombrants	7 453,48				7 453,48
Meubles	1 225,27	593,97		577,37	54,47
Plâtre	807,02	407,74			399,28
Gravats	10 650,44	10 650,44			
Ferraille	1 319,52	1 319,52			
Cartons	1 701,13	1 701,13			
DEEE Huile de vidange	905,11	678,11		82,00	145,00
Huile de vidange	47,84	47,84			
Batteries	10,66	10,66			
DMS	204,93			204,93	
Huile alimentaire	8,34	8,34			
Piles	3,46	2,67		0,02	0,77
Cartouches d'encre	0,13	0,09		0,04	
Capsules de café aluminium	2,32	0,07	2,25		
Pneus usagés	4,24	4,24			
Total	86 169,87	28 058,08	30 658,71	4 747,01	22 706,08
		33%	36%	6%	26%

Taux de valorisation matière

68%

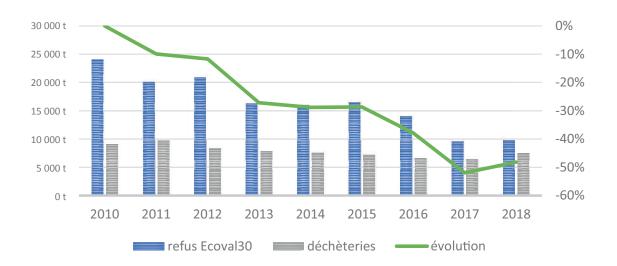
Taux de valorisation

73,6%

26,4%

### D. ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

#### Évolution de l'enfouissement de 2010 à 2018



La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit une diminution de l'enfouissement des déchets non dangereux de -30% à l'horizon 2020 et -50% à l'horizon 2025 au profit de la valorisation.

Les efforts déployés sur le territoire ont permis de réduire la part de déchets enfouis de plus de 48 % depuis 2010. L'intégration de Saint-Rémy de Provence et d'Eygalières marque l'année par une augmentation de l'enfouissement de + 1 250 t. Cependant, la mise en œuvre sur ces communes, des filières déjà déployées sur le reste du territoire devrait porter leurs fruits dans les 2 années à venir (Eco-mobilier et EcoDDS).

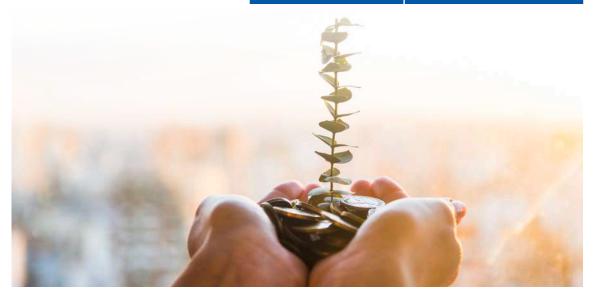


### A. MODALITÉS D'EXPLOITATION

Pour exercer sa compétence traitement des déchets ménagers, Sud Rhône Environnement s'appuie sur plusieurs prestataires privés au travers de différents marchés publics.

Le tableau ci-après présente les prestations majeures de l'exercice 2018.

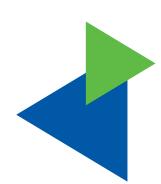
Nature de la prestation	Entreprise	Montant T.T.C. 2018
Délégation de Service Public	Ecoval 30	5 474 710 €
	Paprec	15 269 €
Transfert et traitement CS Saint-Rémy de Provence	Silim Environnement	3 497 €
,	sous total	18 766 €
	PASINI SAS	510 268 €
Transport de déchèteries	DELTA RECYCLAGE	137 778€
	sous total	648 047 €
Transport centre de transfert Argilliers	Transports Gentes	147 364 €
Collecte des colonnes verre et papier	Ste VIAL	50 116 €
	SITA SUEZ (bois, encombrant, plâtre)	1 000 406 €
	Créavie (gravats)	44 965 €
Traitement des déchets de déchèteries	CHIMIREC SOCODELI (D.D.S., amiante, huile alimentaire)	110 461 €
	Onyx (plâtre)	42 772 €
	Sevia	2 976 €
	sous total	1 201 581 €
Déchèteries Saint-Rémy de Provence et Mollégès	Delta Recyclage	70 431€
Decreteries Jaint-Remy de Provence et Moneges	Sita Suez	161 204 €
	sous total	231 636 €
	TOTAL	7 753 456 €



### **B. MARCHÉS EN COURS**

Le tableau suivant présente les marchés en cours en 2018 liés au traitement des déchets ménagers :

Numéro de marché	Titulaire	Localisation	Objet du marché	Date de début	Date de fin	Reconduction
2014-066	VIAL	Vergèze	Collecte des PAV papiers usagés	01/07/2014	30/06/2018	Marché clôturé
2015-078	VIAL	Vergèze	Collecte des PAV verre usagés	01/01/2016	31/12/2018	Marché clôturé
2015-130	SUEZ ENVIRONNEMENT		Exploitation déchèterie Saint-Rémy	01/07/2015	30/06/2018	Reconduction expresse (2 fois maximum) 30/06/2020
2015-131	SUEZ ENVIRONNEMENT		Exploitation CT Mollégès	01/07/2015	30/06/2018	Reconduction expresse (2 fois maximum) 30/06/2020
	SUEZ ENVIRONNEMENT		Traitement bois			
	PURFER		Traitement ferraille			
	CREAVIE		Traitement gravats			
2015-075 Traitement	SUEZ ENVIRONNEMENT		Traitement des encombrants	04/04/2045	24/42/2047	Reconduction expresse de 1 an
des apports de	GDE		Traitement des batteries	01/01/2016	31/12/2017	(limité à 4 ans,
déchèteries	CHIMIREC	Beaucaire	Traitement D.D.S.			soit 31/12/2019)
	CHIMIREC	Beaucaire	Traitement Amiante liée			
	CHIMIREC	Beaucaire	Traitement huiles alimentaires			
2016-079	PASINI	Toulon	Secteur Tarascon (Tarascon, Beaucaire, Boulon) SICTOMU (Uzès, Fournès, Lussan, Vallabrix)	01/05/2016	30/04/2017	Reconduction expresse de 1 an (limité à 4 ans, soit 30 /04/2020)
Evacuation des apports en déchèterie	DELTA RECYCLAGE	Lansargues	Secteur CANM (Marguerittes, Milhaud et Caissargues) Secteur CCVBA ( Saint Etienne du Grès, Maussane les Alpilles)	01/05/2016	31/07/2018	Marché clôturé à la demande du prestataire
2018-089			Secteur CANM (Marguerittes, Milhaud et Caissargues)			
Evacuation des apports en déchèterie	PASINI Toulon	Secteur CCVBA ( Saint Etienne du Grès, Maussane les Alpilles)	01/08/2018	30/04/2020	aucune	
2017-087	Transports Gentes		Évacuation des déchets ménagers depuis un centre de transfert	01/11/2017	31/10/2018	Reconduction expresse de 1 an (limité à 3 ans, soit 31/10/2020)
Groupement d'achat	ONYX		Regroupement transfert et valorisation du plâtre	01/07/2018	30/06/2019	tacite (durée max marché 4 ans => soit 30/06/2022
Groupement de rachat	Paprec		Reprise des plastiques, cartons issus de la collecte sélective	01/01/2018	31/12/2022	
	Aubord Recyclage	Aubord	Reprise des métaux issus de la collecte sélective			



### **B. MARCHÉS EN COURS (SUITE)**

Numéro de marché	Titulaire	Localisation	Objet du marché	Date de début	Date de fin	Reconduction
Convention	SEVIA		Collecte des huiles minérales usagées	01/09/2016	31/08/2018	Convention Finie
Convention	CHIMIREC	Beaucaire	Collecte des huiles minérales usagées	01/09/2018	31/08/2020	Reconduction tacite par tranche de 1 an
2018-092	ВТВ	Beaucaire	Réparation de bennes et de caissons	09/07/2018	08/07/2019	
2018-093	TAM		Fourniture de bennes pour déchèterie	14/12/2018	14/12/2021	
2017-086	BELLEVRET		Fourniture de caissons		01/03/2018	
2017-084	COMPOECO		Fourniture de PAV papier décorés		01/03/2018	
2018-090	Imprimerie CHAMPAGNAC		Impression des outils de communication du Syndicat	22/06/2018	22/06/2019	Reconduction tacite de 1 an (2 fois maximum, soit 22/06/2021)
	SMACL		Dommages aux biens	01/01/2015	31/12/2018	Marché clôturé
2014	BRETEUIL ASSURANCES		Responsabilité civile	01/01/2015	31/12/2018	
	BRETEUIL ASSURANCES		Flotte automobile	01/01/2015	31/12/2018	
Contrat maintenance	SARL MICRO EXPRESS		Maintenance informatique			
Convention	MGC		Entretien et dépannage des climatiseurs	06/09/2016	05/09/2017	Reconduction tacite par tranche de 1 an (Durée maximale 5 ans, soit 05/09/2021)

Avec la prise en charge de la compétence collecte des déchets par les E.P.C.I., Sud Rhône Environnement n'a plus la possibilité règlementaire d'assurer la collecte des points d'apports volontaires. Cette prestation qui était réalisée « à la carte » a donc pris fin en 2018.

### **C. MODE DE FINANCEMENT**

Afin d'assurer son fonctionnement, le syndicat fait appel à différentes ressources dont la majeure partie provient des collectivités membres.

### 1. Taxe ou redevance des ordures ménagères

Sud Rhône Environnement est un syndicat mixte de traitement des déchets ménagers sans fiscalité propre. Cela signifie que le syndicat ne perçoit pas de redevance ou de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il facture ses prestations aux collectivités adhérentes.

A ce jour, sur le territoire, aucune collectivité n'a mis en place de mode de financement incitatif auprès des habitants. De plus, aucune collecte d'ordures ménagères dédiée aux seuls déchets professionnels n'est en place.

### 2. Part par habitant

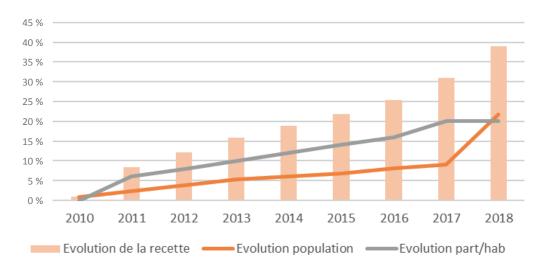
Annuellement, les collectivités versent à S.R.E. une cotisation par habitant permettant de couvrir une partie des frais administratifs et de personnel de la structure.

En 2018, cette cotisation a été fixée à 3,00 € par habitant par délibération. La participation annuelle pour chaque collectivité est calculée

sur la base de la population INSEE au 1er janvier de l'année.

En 2018, la part par habitant a été équivalente à celle de 2017, malgré l'adhésion de deux communes. Toutefois, pour assurer l'équilibre du service, la génération de recettes spécifiques est indispensable.

### Évolution cumulée de la participation par habitant de 2010 à 2018



Dépenses			Recettes	
Nature	Montant	Nat	ure	Montant
<b>Bâtiment administratif</b> (eau, électricité, affranchissement, téléphone, nettoyage locaux, locations)	58 157 €	Location CVD		23 580 €
Fonctionnement divers (fournitures, locations diverses, frais divers, maintenance bennes, assurances, véhicules, déplacements, impressions, indemnité comptable, dette et frais financier, amortissements, EPCI)	179 170 €	Fonctionnement dive (rabais, participation of l'étude, location de be location presse à ball communication et à la flux, amortissements	d'Ecoval30 à ennes / caisson, es, soutiens à la a sécurisation des	168 381 €
<b>Dépenses non courantes</b> (études et honoraires)	107 767 €			
Fonctionnement institution (masse salariale et frais des élus)	477 669 €	Fonctionnement inst (aides emplois d'aven		10 114€
Transport de la CS pour le SICTOMU	24 301 €			
TOTAL	847 066 €	TOTAL		202 076 €
DIFFERENCE			-644 989 €	
	Part/habitant th	néorique	5,63 €	
	Part/habitant ré	ielle	3,00€	343 429 €
	Delta		-2.63 €	-301 560 €

### 3. Coût du traitement

En 2018, le coût de traitement des déchets facturé à Sud Rhône Environnement est modulé en fonction de la nature des déchets. Ainsi les coûts facturés à Sud Rhône Environnement et les coûts facturés aux adhérents peuvent

présenter des différences. Les modulations et mutualisations mises en place répondent à différentes délibérations issues du Comité Syndical.

### a. Coût facturé à Sud Rhône Environnement

Nature	Coût unitaire € HT/tonne
Res.T.E., Emballages, Papiers, Cartons, Végétaux	93,58€
Emballages Saint-Rémy de Provence	175,00 €
Encombrants	101,71 €
Bois	36,00€
Plâtre	137,99€
Gravats	3,98 €
D.D.S. (prix moyen)	935,27 €

### b. Coût facturé aux collectivités

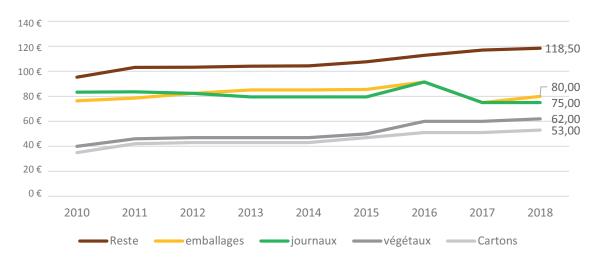
Depuis 2010, afin d'assurer une dynamique favorisant la valorisation des déchets, le syndicat a mis en place une modulation des prix facturés aux collectivités pour les produits traités au centre de valorisation des déchets Ecoval 30. Il en résulte un transfert des coûts vers le flux le moins valorisable, le flux de

Res.T.E. En 2018, les tarifs hors taxes ont été arrêtés de la manière suivante :

Cartons: 53,00€
 Végétaux: 62,00 €
 Papiers: 75,00 €
 Emballages: 80,00 €

■ Res.T.E . hors TGAP : 118,50 €

### Modulation des prix facturés de 2010 à 2018



### 4. Coûts mutualisés des transports

Afin de tenir compte de la solidarité naturelle liée à un syndicat, ainsi que de l'éloignement de certains exutoires par rapport aux lieux de production, dès l'origine de Sud Rhône Environnement, il a été institué une mutualisation des coûts de transport :

- Des déchèteries ;
- Du quai de transfert d'Argilliers (pour le Res.T.E. du SICTOMU).

Le coût de transport des déchèteries est de 4,41€/tonne. Le coût de transport des ordures ménagères est de 2.21 € TTC/tonne.

D'autre part, pour le territoire du SICTOMU, Sud Rhône Environnement prend en charge le transport des emballages ménagers au travers de la part payée par habitant. L'évacuation des autres déchets (verre, papier, cartons pro), depuis le quai de transfert, est, quant à elle, intégralement refacturée au SICTOMU.

### 5. Recettes externes

Les recettes externes sont principalement assurées par la vente des matériaux valorisables et les soutiens financiers des différents éco-organismes.

### a. Les ventes de matériaux

Les ventes des matériaux sont soumises à des variations conjoncturelles mensuelles qui impactent parfois fortement les recettes attendues. En 2018, sur l'ensemble des recettes issues de la vente des matériaux, les collectivités perçoivent uniquement 95% des recettes, Sud Rhône Environnement conserve 5% des recettes comme frais de gestion.

Nature	Repreneur	Montant Perçu	€/tonne Moyenne 2018	€/tonne Moyenne 2017
Cartons de déchèteries	Ecoval 30	60,400,446	21,98€	35,78€
Papiers	ECOVAI 30	68 480,44€	24,00€	15,47€
Cartons			86,68€	111,42€
Briques alimentaires			10,00€	10,00€
Bouteilles plastiques (PET clair)			289,25€	165,67€
Bouteilles plastiques (PET foncé)	Paprec	221 753,41€	77,25€	80,00€
Bouteilles plastiques opaques et pots / barquettes			48,45€	80,00€
Films plastique			2,00€	0,00€
Acier issu de la CS	Aubord Dosuslago	17 993,32€	124,17€	96,42€
Alu issu de la CS	Aubord Recyclage	13 236,23€	685,69€	492,60€
Verre	OI Manufacturing	131 294,29€	28,97€	27,70€
Ferraille	Purfer	155 295,51€	115,94€	111,85€
Batteries	Batteries GDE		722,47€	590,83€
Total perçu		613 731,35€		

## •

### b. Les soutiens des éco-organismes

Les éco-organismes fonctionnent selon 2 principes différents :

- Le soutien financier : versement d'aides proportionnelles aux tonnages valorisés par la collectivité (CITEO) ;
- Le soutien opérationnel : prise en charge directe des prestations de transport et de traitement

par l'éco-organisme et versement d'une aide forfaitaire pour la communication ou la mise à disposition des lieux de collecte (Eco-mobilier, Eco-DDS, Eco-systèmes).

Pour 2018, les recettes globales s'établissent de la manière suivante :

Eco-organisme	Montant total versé
Citéo (contrat Emballages Ménagers)	853 825,86€
Citéo (contrat Papiers Graphique)	92 823,70€
Citéo (expérimentation papiers Ecofolio)	40 976,94 €
Eco-mobilier	63 581,57€
Eco-systèmes	63 316,91€
Eco-DDS	0€

Au jour de la rédaction du présent bilan, nombre de soutiens Citéo liés à l'exercice 2018, sont en attente de versement. La mise en œuvre du Barème CAP 2022 ayant pris du retard, la régularisation des soutiens est programmée pour le courant de l'année 2019.

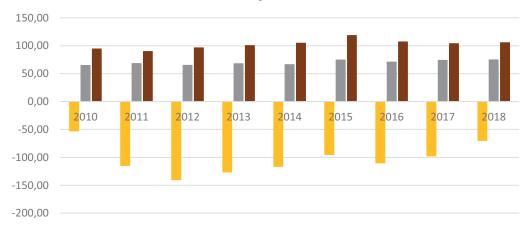
La maîtrise des coûts étant désormais un vecteur dans l'obtention de soutiens (Citéo ou ADEME

par exemple), Sud Rhône Environnement a formé des agents à la matrice Comptacoût. Ainsi en 2018, le syndicat a pu faire valider sa 1ère matrice auprès des services de l'ADEME. Cette démarche contribue également à l'obtention de soutiens de Citéo. Le syndicat incite les membres à mettre en place un tel outil permettant d'avoir des données financières comparables.

### **D. COÛTS UNITAIRES**

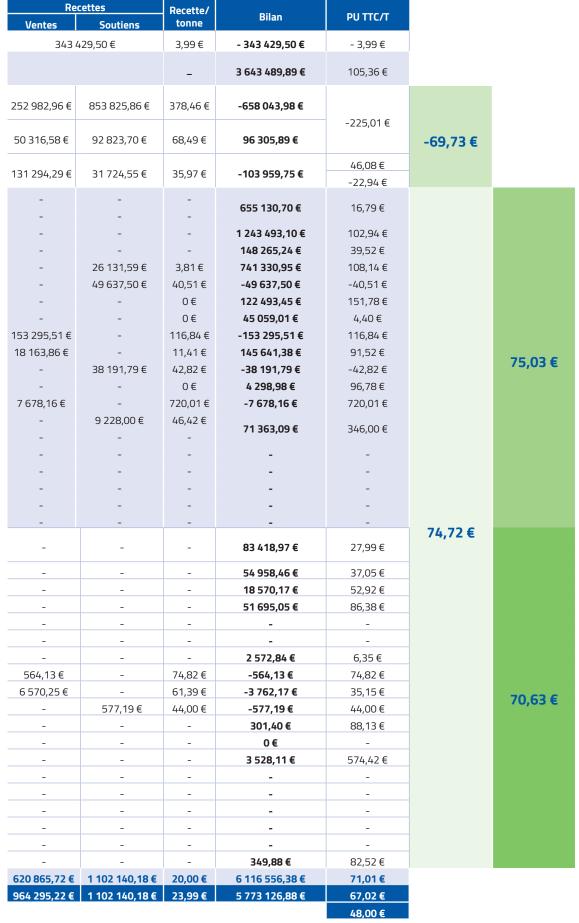
Les coûts unitaires globaux présentés sont représentatifs des coûts supportés par Sud Rhône Environnement et ne sont pas représentatifs de ceux payés par les collectivités adhérentes. En 2018, le coût moyen augmente et atteint 71,68 €/ tonne (contre 66,49€/ tonne en 2017). Ainsi, le coût annuel par habitant passe de 44,08 €/hab. en 2017 à 48,00 € par habitant en 2018.

### Évolution des coûts unitaires de transport et de traitement de 2010 à 2018



Le tableau ciaprès fait état des frais de transport et de traitement des déchets pris en charge par le syndicat.

			Tonnes	Dépenses	Coût/tonne
	Participation par habitant				
		Transport	86 136,12	83 667,39 €	2,42€
	Res.T.E.	Traitement	34 582,20	3 559 822,50 €	102,94 €
Collecte Sélective		Transport		27 798,89 €	9,51€
	Emballages recyclables	Traitement	2 924,48	420 965,95 €	143,95€
je Pe		Collecte et transport		24 318,10 €	11,64 €
at Si	Papiers	Traitement	2 089,88	215 128,07€	102,94 €
olle		Collecte et transport		59 059,09 €	13,03 €
ŭ	Verre	Traitement	4 532,08	-	-
		Prise en charge des bennes		211 571,60 €	5,42€
	Déchèterie	Transport	39 027,24	443 559,09 €	11,37€
	Végétaux	Traitement	12 080,02	1 243 493,10 €	102,94 €
	Bois	Traitement	3 752,04	148 265,24 €	39,52€
	Encombrants	Traitement	6 854,99	767 462,54 €	111,96€
	Meubles	Traitement	1 225,27	-	-
	Plâtre	Traitement	807,02	122 493,45 €	151,78€
	Gravats	Traitement	10 245,51	45 059,01 €	4,40€
es	Ferraille	Traitement	1 311,98	-	-
Déchèteries	Cartons	Traitement	1 591,30	163 805,24 €	102,94 €
eche.	DEEE	Traitement	891,99	-	0€
ă	Huile de vidange	Traitement	44,42	4 298,98€	96,78€
	Batteries	Traitement	10,66	-	-
	DMS	Traitement	198,79	90 E01 00 E	300 7/ <sub>2</sub> 6
	Huile alimentaire	Traitement	7,47	80 591,09 €	390,74€
	Amiante	Traitement	-	-	0€
	Piles	Traitement	3,46	-	-
	Cartouches d'encre	Traitement	-	-	-
	Capsules de café aluminium	Traitement	2,32	-	-
	Pneus usagés	Traitement	-	-	-
<u>0</u>	Déchèterie	Prise en charge des bennes	2 980,24	83 418,97 €	27,99€
cipation pour la	Becheene	Transport	2 300,2-1	05 4 10,57 €	27,33 €
d uo	Végétaux	Traitement	1 483,24	54 958,46 €	37,05€
pati	Bois	Traitement	350,93	18 570,17 €	52,92€
dici	Encombrants	Traitement	598,49	51 695,05 €	86,38€
(pai	Meubles	Traitement	-	-	-
gès /gali	Plâtre	Traitement	-	-	-
ollé d'E	Gravats	Traitement	404,93	2 572,84 €	6,35€
une M	Ferraille	Traitement	7,54	-	0€
TIME (C	Cartons	Traitement	107,02	2 808,07 €	26,24€
Rémy de Provence et Mollégès (parl compte de la commune d'Eygalière)	DEEE	Traitement	13,12	-	0€
Pro de la	Huile de vidange	Traitement	3,42	301,40 €	88,13€
y de pte	Batteries	Traitement		-	0€
Zém omj	DMS	Traitement	6,14	3 528,11 €	503,30€
Déchèterie de St Rémy de Provence et Mollégès (partic compte de la commune d'Eygalière)	Huile alimentaire	Traitement	0,87		
e de	Amiante Piles	Traitement		-	-
terie		Traitement	<del>-</del>	-	-
chè	Cartouches d'encre	Traitement	<del>-</del>	-	-
Dé	Capsules de café aluminium	Traitement	- /. 2/:	240 00 6	
Pneus usagés Traitement			4,24 <b>86 136,12</b>	349,88 €	82,52 €
TOTAUX  Total général (participation par habitant incluse)			00 150,12	7 839 562,28 € 7 839 562,28 €	91,01 € 91,01 €
	iotai generai (participation par nabitant incluse) Par habitant			7 033 302,28 €	31,0TE
	rai ilo	- Control of the Cont	120 279		



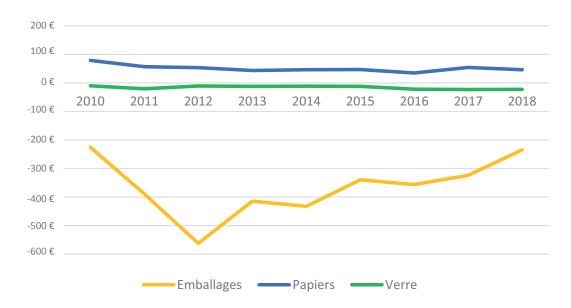


### 1. Collecte sélective

Concernant la collecte sélective (emballages, verre et papier), les coûts augmentent par rapport à 2017.

Le refus d'Ecoval 30 d'accueillir la collecte sélective de Saint-Rémy de Provence nécessite la mise en œuvre d'une solution de traitement des déchets concernés. Des frais de transfert et de traitement supplémentaires sont engendrés. Le nouveau Barème de CITEO nécessite l'implication des EPCI de collecte afin que le syndicat puisse obtenir des soutiens équivalents à ceux perçus en 2016. Ainsi, sans reconnaissance de l'E.C.T. (Extenxion des consignes de Tri) plastique par les services de CITEO et sans augmentation significative de la quantité d'emballages recyclés, la hausse des soutiens est compromise.

### Évolution des coûts aidés de 2010 à 2018



Le coût aidé des emballages augmente alors que les coûts aidés verre et papier restent stables. En 2018, le coût aidé de la collecte sélective augmente de plus de 26€/ tonne et rapporte 75,58€/tonne au syndicat là où en 2017, il rapportait 101,98€/tonne.

### 2. Déchets de déchèterie

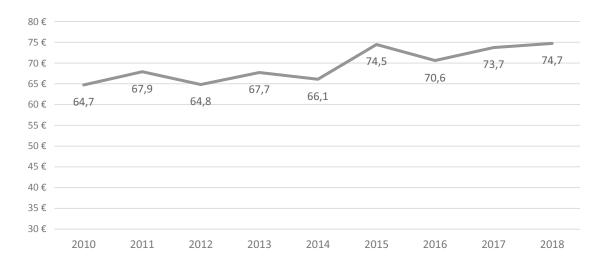
Les coûts moyens nets du transport et du traitement des déchets de déchèterie augmentent en 2018.

Les coûts présentés intègrent les contrats de la CCVBA pour le traitement des déchets de la déchèterie de Saint-Rémy de Provence et de Mollégès pour les habitants d'Eygalières.

La mise en place de filières REP sur la déchèterie de Saint-Rémy de Provence permettra à l'avenir de trier davantage de déchets à moindre coût.



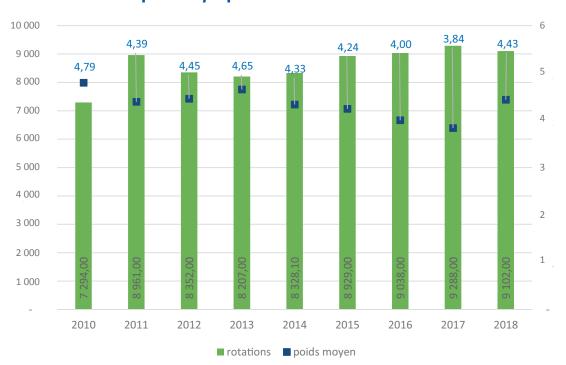
### Évolution des coûts unitaires de déchèterie (transport+traitement en € par tonne de 2010 à 2018



Des pistes d'optimisation des flux de déchèteries doivent être mises en œuvre pour permettre de réguler et réduire les coûts comme par exemple :

- La régulation de l'accès des professionnels sur les déchèteries (Gravats, Déchets Dangereux Hors REP, Végétaux ou encore Cartons) ;
- La sécurisation des gisements sources de recettes pour les collectivités (ferraille, DEEE, batteries);
- La formation des gardiens de déchèterie (tri des déchets, accueil du public, compaction et manipulation des bennes...).

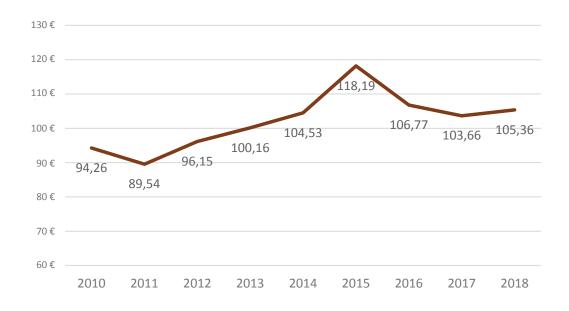
### Nombre de rotations et poids moyen par benne



### 3. Res.T.E.

Le coût du transport et du traitement du Res.T.E. atteint 105,36 €/ tonne en 2018.

### Évolution des coûts unitaires du Res.T.E. de 2010 à 2018



La qualité du Res.T.E. doit, au même titre que les autres flux de déchets, être préservée notamment par des pratiques de collecte plus respectueuses, des consignes de tri et du règlement public de traitement des déchets datant du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le déploiement de contenant de regroupement pour les ordures ménagères doit s'accompagner de contenant pour la collecte sélective.

Une communication adaptée doit être mise en œuvre afin que les usagers soient informés



# CHAPITRE 4: CONCLUSION ET PERSPECTIVES



Les résultats de l'année 2018 interrogent, quant aux volumes de déchets traités, les données présentées n'intègrent pas la totalité des tonnages annuels des deux nouvelles communes adhérentes.

Les efforts déployés par les territoires pour réduire le volume de déchets traités doivent être renforcés, notamment en réduisant la part de déchets des professionnels traités par le service public. Des solutions de préventions et de tri doivent être privilégiées à tous les niveaux tant auprès des habitants, que des producteurs assimilés à des ménages.

Sud Rhône Environnement, signataire des contrats Citéo, met tout en œuvre pour que les soutiens afférents aux emballages et aux papiers graphiques soient le plus favorable à l'ensemble des adhérents. Il parait, cependant, nécessaire d'insister à nouveau sur l'implication de chaque membre.

Les coûts de traitements sont voués à croitre (hausse de la TGAP, saturation d'exutoires, renégociation de la DSP...). Aussi, il est nécessaire de trouver des solutions efficaces et rapides permettant de réduire le volume de déchets à traiter par le service public mais aussi de réduire les coûts de traitement tout en favorisant la valorisation des déchets.

Les objectifs des PRPGD des Régions Sud PACA et Occitanie, la Loi TECV, fixant des objectifs très ambitieux de prévention, de réduction des déchets et de performances ainsi que La Feuille de Route pour l'Economie Circulaire vont contraindre notre collectivité à engager une mutation profonde. Les prochaines années seront déterminantes pour notre Syndicat. Il appartient aux élus de prendre dès à présent la voie de cette mutation.

Rapport approuvé par le Conseil Syndical en date du 19 juin 2019.



## POUR MIEUX COMPRENDRE LEXIQUE

**BTP**: Bâtiment et Travaux Publics

**CET :** Centre d'Enfouissement Technique

**CSR :** Combustibles Solides de Récupération

CVD : Centre de Valorisation des Déchets

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**DDS :** Déchets Diffus Spécifiques

**DEA :** Déchets d'Équipement et d'Ameublement

**DEEE :** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB: Déchet Industriel Banal

**DSP :** Délégation de Service Public

**ECT :** Extension des Consignes de Tri

**EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**I.S.D.N.D.:** Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

N.C.: Non Communiqué

**OM** : Ordures Ménagères

**OMR:** Ordures Ménagères Résiduelles

P.A.V.: Point d'Apport Volontaire

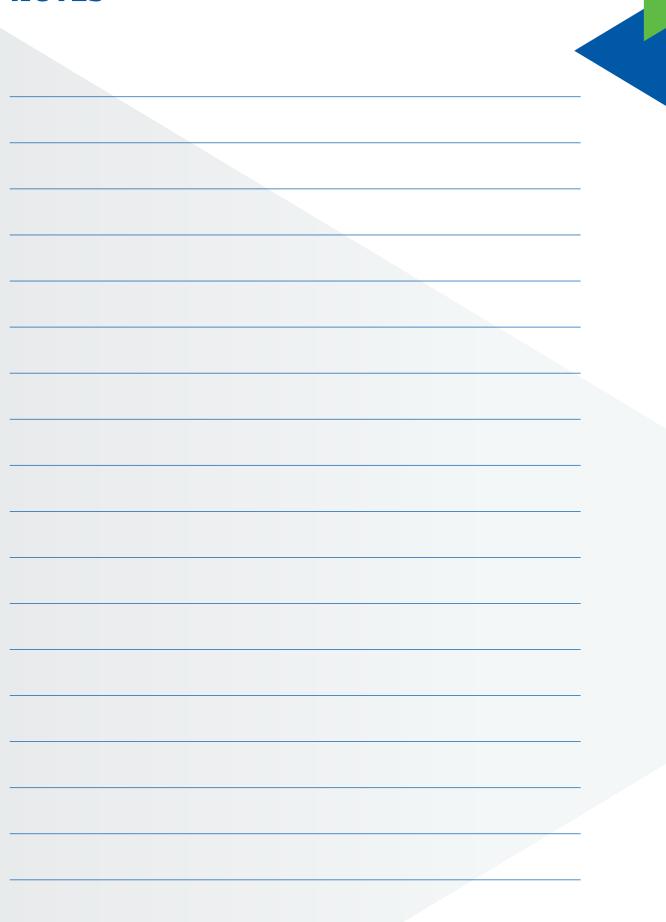
PE: Polyéthylène

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

Res.T.E: Résidus des Tris Effectués

TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

### **NOTES**







### Conception :

Sud Rhône Environnement, avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire.

### Imprimé par :

Imprimerie Champagnac

### Illustrations:

freepik.com